

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

31 MARS 2023

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	19
Information financière supplémentaire (non auditée)	20
Tableau des programmes de Santé Ontario et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée Ontario	20
Tableau des programmes cliniques du ministère de la Santé, Division des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances et du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Le CAP : Centre d'appui et de prévention

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Le CAP : Centre d'appui et de prévention (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider l'organisme à se conformer aux dispositions en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'organisme, à Santé Ontario, au ministère de la Santé, à la Ville d'Ottawa, au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario et au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations financières aux pages 20 à 21, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux dispositions en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, ce qui implique de déterminer si le référentiel d'information financière applicable est acceptable pour la préparation des états financiers dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

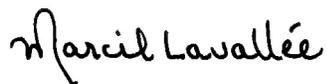
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, les méthodes comptables décrites à la note complémentaire 2 ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 17 juillet 2023

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

4

	Fonds de fonction- nement	Fonds de réserve de remplace- ment	2023 Total	2022 Total
PRODUITS				
Subventions et contributions (annexe A)	10 536 878 \$	- \$	10 536 878 \$	11 729 157 \$
Services professionnels	2 949 960	-	2 949 960	3 140 067
Contribution du Fonds de fonctionnement	-	49 475	49 475	6 975
Autres (annexe B)	969 584	-	969 584	1 038 461
	14 456 422	49 475	14 505 897	15 914 660
CHARGES				
Salaires, avantages sociaux et contractuels	12 237 745	-	12 237 745	11 304 104
Loyer, taxes foncières et services publics	458 961	-	458 961	513 750
Entretien, réparations et achat de fournitures	426 250	-	426 250	473 339
Services professionnels	396 675	-	396 675	588 560
Télécommunications et frais informatiques	353 990	-	353 990	293 654
Nourriture et traiteurs	265 173	-	265 173	207 238
Autres charges liées aux programmes	126 453	-	126 453	81 733
Assurances et autres charges administratives	115 328	-	115 328	112 973
Publicité et promotion	54 093	-	54 093	85 296
Frais de déplacement	46 156	-	46 156	25 534
Formation et conférences	39 388	-	39 388	51 744
Amortissement des immobilisations financées par hypothèque	68 855	-	68 855	68 855
Amortissement des autres immobilisations	319 250	-	319 250	418 359
Contribution au Fonds de réserve de remplacement	49 475	-	49 475	6 975
	14 957 792	-	14 957 792	14 232 114
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(501 370) \$	49 475 \$	(451 895) \$	1 682 546 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

5

	<u>Fonds de fonctionnement</u>			2023 Total	2022 Total
	Non affecté	Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement		
SOLDE AU DÉBUT	1 000 000 \$	3 478 873 \$	211 622 \$	4 690 495 \$	3 007 949 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(501 370)	-	49 475	(451 895)	1 682 546
SOLDE À LA FIN	498 630 \$	3 478 873 \$	261 097 \$	4 238 600 \$	4 690 495 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2023

6

	Fonds de fonction- nement	Fonds de réserve de remplace- ment	2023 Total	2022 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	5 890 896 \$	- \$	5 890 896 \$	5 516 541 \$
Débiteurs (note 3)	559 312	-	559 312	654 116
Subventions et contributions à recevoir	193 655	-	193 655	331 341
Frais payés d'avance	79 667	-	79 667	34 703
Avances interfonds, sans intérêt	(261 097)	261 097	-	-
	6 462 433	261 097	6 723 530	6 536 701
IMMOBILISATIONS (note 4)	1 971 033	-	1 971 033	2 654 391
	8 433 466 \$	261 097 \$	8 694 563 \$	9 191 092 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé par :

Raymond Jacques, administrateur

Denis Beaudry, administrateur

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2023

7

	Fonds de fonction- nement	Fonds de réserve de remplace- ment	2023 Total	2022 Total
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Prêt à demande, sans intérêt	- \$	- \$	- \$	499 183 \$
Créditeurs et frais courus (note 6)	1 024 133	-	1 024 133	1 446 948
Vacances à payer	163 251	-	163 251	163 179
Subventions et contributions à rembourser	1 392 997	-	1 392 997	262 529
Subventions et contributions reportées (note 7)	112 025	-	112 025	157 548
Produits reportés	116 891	-	116 891	131 412
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	68 100	-	68 100	67 700
	2 877 397	-	2 877 397	2 728 499
DETTES À LONG TERME (note 8)	70 359	-	70 359	139 613
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS (note 9)				
	1 508 207	-	1 508 207	1 632 485
	1 578 566	-	1 578 566	1 772 098
	4 455 963	-	4 455 963	4 500 597
SOLDES DE FONDS				
Fonds de fonctionnement Non affecté	498 630	-	498 630	1 000 000
Fonds de réserve de capital et éventualités (note 10)	3 478 873	-	3 478 873	3 478 873
Fonds de réserve de remplacement Affectation externe	-	261 097	261 097	211 622
	3 977 503	261 097	4 238 600	4 690 495
	8 433 466 \$	261 097 \$	8 694 563 \$	9 191 092 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

8

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(451 895) \$	1 682 546 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	388 105	487 214
Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations	(288 595)	(1 403 490)
Gain sur cession d'immobilisations	(196 103)	(754 491)
	(548 488)	11 779
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	835 207	2 190 351
	286 719	2 202 130
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(182 138)	(65 322)
Produit de la cession d'immobilisations	673 494	2 256 343
	491 356	2 191 021
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement du prêt à demande	(499 183)	-
Subventions et contributions reçues liées aux immobilisations	164 317	144 787
Remboursement de la dette à long terme	(68 854)	(68 856)
	(403 720)	75 931
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	374 355	4 469 082
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 516 541	1 047 459
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 890 896 \$	5 516 541 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

9

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CAP : Centre d'appui et de prévention, une corporation privée sans capital-actions constituée en vertu de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, offre des services en santé mentale, en dépendances et autres services thérapeutiques aux personnes et familles francophones de l'Ontario. Le CAP : Centre d'appui et de prévention est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-dessous, pour satisfaire aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Certaines des méthodes comptables utilisées aux fins de l'établissement de ces états financiers s'écartent des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), tel que décrit ci-dessous :

Immobilisations

Plutôt que d'être amorties sur leur durée de vie utile estimative d'une manière logique et systématique en fonction de leur utilisation, les immobilisations financées par des emprunts hypothécaires sont comptabilisées au coût et sont amorties au même rythme que le remboursement en capital de ces emprunts.

Contributions au Fonds de réserve de remplacement

Les contributions du Fonds de fonctionnement au Fonds de réserve de remplacement sont constatées à l'état des résultats plutôt que d'être présentées comme une affectation interne à l'état de l'évolution des soldes de fonds.

Les méthodes comptables suivantes sont conformes aux NCOSBL :

Comptabilité par fonds

Les opérations courantes de l'organisme sont comptabilisées dans le Fonds de fonctionnement.

L'organisme doit, en vertu de son entente avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, constituer un fonds pour remplacer l'équipement ou pour effectuer des réparations majeures aux résidences Cantin et Laval. Les opérations relatives à ces exigences sont comptabilisées dans le Fonds de réserve de remplacement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions et contributions reçues pour le financement des immobilisations sont reportées et constatées à titre de produits par amortissement linéaire en fonction de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Les produits de services professionnels et les autres produits sont constatés lorsqu'il y a preuve de l'existence d'une entente, lorsque le service a été rendu, lorsque le prix est établi ou peut être déterminé et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de location sont constatés sur une base mensuelle conformément aux baux.

Présentation de l'entité contrôlée

La Fondation du Centre Psychosocial (Fondation), qui est contrôlée par Le CAP : Centre d'appui et de prévention puisque ce dernier est l'unique membre de la Fondation, n'est pas consolidée dans les états financiers de l'organisme.

Les opérations avec la Fondation ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux ou périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Immeubles	Dégressif et linéaire	5 % et 25 ans
Mobilier, équipement et équipement informatique	Dégressif et linéaire	20 % et 5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée restante du bail plus une option de renouvellement

Réduction de valeur des immobilisations

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions et contributions à recevoir.

Le compte à recevoir de la Fondation du Centre Psychosocial est comptabilisé au coût.

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes clients	321 910 \$	550 804 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	179 868	103 312
Compte à recevoir de la Fondation du Centre Psychosocial	57 534	-
	559 312 \$	654 116 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

13

4. IMMOBILISATIONS

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations financées par hypothèque				
Terrains	297 455 \$	266 992 \$	30 463 \$	45 559 \$
Immeubles	1 020 845	917 072	103 773	155 428
Ameublement et équipement	41 591	37 368	4 223	6 326
	1 359 891	1 221 432	138 459	207 313
Autres immobilisations				
Terrains	200 000	-	200 000	327 850
Immeubles	535 443	335 401	200 042	446 893
Améliorations locatives	2 117 668	849 680	1 267 988	1 518 106
Mobilier, équipement et équipement informatique	411 615	247 071	164 544	154 229
	3 264 726	1 432 152	1 832 574	2 447 078
	4 624 617 \$	2 653 584 \$	1 971 033 \$	2 654 391 \$

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 450 000 \$, au taux préférentiel plus 1 %. Cette marge de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang sur un immeuble dont la valeur comptable nette est de 34 955 \$ au 31 mars 2023. La marge de crédit est inutilisée aux 31 mars 2023 et 2022.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	877 784 \$	1 061 746 \$
Déductions à la source à payer	146 349	333 766
Compte à payer à la Fondation du Centre Psychosocial	-	51 436
	1 024 133 \$	1 446 948 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

14

7. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	157 548 \$	249 860 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	10 202 760	3 740 462
Moins : montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice	(10 248 283)	(3 832 774)
Solde à la fin	112 025 \$	157 548 \$

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2023	2022
Ville d'Ottawa	77 344 \$	118 085 \$
Autres	34 681	39 463
	112 025 \$	157 548 \$

8. DETTES À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt hypothécaire avec privilège sur la propriété située au 242, rue Cantin d'une valeur comptable nette de 96 682 \$ – 0,65 %, échéant en avril 2025, remboursable par versements mensuels de 4 052 \$, capital et intérêts	96 682 \$	145 310 \$
Emprunt hypothécaire avec privilège sur la propriété située au 105, rue Laval d'une valeur comptable nette de 41 777 \$ – 0,68 %, échéant en mai 2025, remboursable par versements mensuels de 1 686 \$, capital et intérêts	41 777	62 003
	138 459	207 313
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	68 100	67 700
	70 359 \$	139 613 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	68 100 \$
2025	70 359 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

15

9. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées - immobilisations sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	1 632 485 \$	2 891 188 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	164 317	144 787
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(288 595)	(1 403 490)
Solde à la fin	1 508 207 \$	1 632 485 \$

10. AFFECTATIONS INTERNES

Le Fonds de fonctionnement est composé du Fonds non affecté et d'un fonds grévé d'une affectation interne intitulé le Fonds de réserve de capital et éventualités.

Fonds de réserve de capital et éventualités

Le Fonds de réserve de capital et éventualités est établi pour des charges majeures ou pour toute autre fin jugée nécessaire par le conseil d'administration. L'organisme vise à atteindre un montant représentant six mois d'opérations afin d'assurer sa survie advenant des compressions budgétaires importantes.

11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Débiteurs	94 804 \$	369 243 \$
Subventions et contributions à recevoir	137 686	2 005 391
Frais payés d'avance	(44 964)	(1 799)
Créditeurs et frais courus	(422 815)	4 880
Vacances à payer	72	9 636
Subventions et contributions à rembourser	1 130 468	(103 965)
Subventions et contributions reportées	(45 523)	(92 312)
Produits reportés	(14 521)	(723)
	835 207 \$	2 190 351 \$

12. PROGRAMMES D'AIDE À LA RETRAITE

L'organisme contribue à deux régimes de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. L'organisme verse une contribution équivalente à 1,3 fois le montant contribué par les employés pour le premier régime et une contribution équivalente au montant contribué par les employés pour le deuxième régime. Les montants versés par l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2023 totalisent 757 284 \$ (2022 : 631 329 \$).

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Environ 80 % du total des autres créances sont à recevoir de trois partenaires importants. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

17

14. ENTITÉ CONTRÔLÉE

La Fondation du Centre Psychosocial, une fondation publique constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif, voit à réaliser des projets de l'organisme Le CAP : Centre d'appui et de prévention.

Les états financiers condensés (non audités et non examinés) de la Fondation du Centre Psychosocial au 31 mars 2023 sont les suivants :

	2023	2022
Situation financière		
Total des actifs	267 962 \$	319 494 \$
Total des passifs	57 534	-
Total de l'actif net	210 428 \$	319 494 \$
Produits et charges		
Total des produits	1 109 \$	1 104 \$
Total des charges	110 175	96
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(109 066) \$	1 008 \$
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(96) \$	1 008 \$
Activités d'investissement	(26)	(26)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(122) \$	982 \$

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 1 007 200 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	400 000 \$
2025	429 900 \$
2026	97 300 \$
2027	26 500 \$
2028	26 500 \$
Autres	27 000 \$

16. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des services à rendre qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

19

	2023	2022
ANNEXE A - SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		
Santé Ontario	3 267 521 \$	2 911 786 \$
Ministère de la Santé, Division des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances	3 198 503	2 964 735
Ville d'Ottawa	3 151 575	2 595 276
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	240 152	197 953
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	93 332	123 774
Youville Center	36 507	112 235
Subventions salariales	(23 427)	1 038 295
Autres	284 120	381 613
Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations	288 595	1 403 490
	10 536 878 \$	11 729 157 \$

ANNEXE B - AUTRES

Contributions parentales pour les centres éducatifs	402 817 \$	78 159 \$
Gain sur cession d'immobilisations	196 103	754 491
Don de la Fondation du Centre psychosocial	110 000	-
Divers	92 663	41 182
Intérêts	80 932	4 015
Libérations syndicales	67 601	39 302
Location	7 299	101 056
Autres dons	12 169	20 256
	969 584 \$	1 038 461 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

**TABLEAU DES PROGRAMMES DE SANTÉ ONTARIO ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS
DE LONGUE DURÉE DE L'ONTARIO
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023
(non audité)**

20

	Programme santé	Programme logement	Total
PRODUITS			
Subventions et contributions			
Santé Ontario	3 207 265 \$	- \$	3 207 265 \$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	-	240 152	240 152
Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations	39 495	-	39 495
Autres	53 714	-	53 714
	3 300 474	240 152	3 540 626
CHARGES			
Salaires, avantages sociaux et contractuels	3 062 601	25 124	3 087 725
Services professionnels	89 768	-	89 768
Loyer, taxes foncières et services publics	110 741	41 370	152 111
Entretien, réparations et achat de fournitures	154 730	58 578	213 308
Télécommunications et frais informatiques	38 579	-	38 579
Nourriture et traiteurs	130 788	-	130 788
Assurances et autres charges administratives	13 017	-	13 017
Publicité et promotion	2 306	-	2 306
Autres charges liées aux programmes	23 177	1 982	25 159
Formation et conférences	3 149	-	3 149
Frais de déplacement	30 163	186	30 349
Amortissement des immobilisations financées par hypothèque	-	68 855	68 855
Amortissement des autres immobilisations	58 014	846	58 860
Contribution au Fonds de réserve de remplacement	-	49 475	49 475
	3 717 033	246 416	3 963 449
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(416 559) \$	(6 264) \$	(422 823) \$

